

Ne s'improvise pas apiculteur qui veut

L'apiculture connaît un regain d'intérêt depuis une dizaine d'années. Une formation sur deux ans permet d'acquérir les bases nécessaires. Toutefois, elle n'est pas obligatoire et plusieurs se lancent sans réelles connaissances. C'est dommageable pour la profession.



En Suisse, 17 503 personnes pratiquent l'apiculture et gèrent plus ou moins 165 290 colonies d'abeilles. La densité est d'environ 4 colonies par km², un chiffre élevé qui exige une très bonne pratique apicole. Sans quoi, les dommages peuvent vite être conséquents.

Pour se former, les apiculteurs ont la possibilité de suivre un cours de base, reconnu par la Société romande d'apiculture (SAR), puis de participer aux journées de formation continue et aux diverses activités des sociétés régionales. Rien de cela n'est toutefois obligatoire et il est possible d'avoir des ruches sans disposer d'aptitudes particulières. Un amateur prend des risques, pour ses abeilles mais aussi pour les colonies voisines. C'est d'un point de vue sanitaire que les dommages peuvent être les plus importants (lire ci-dessous). A cela s'ajoute une représentation erronée du travail à faire. «La population est profondément touchée par les problèmes que rencontre le monde des abeilles, ce qui se manifeste par un intérêt grandissant à se lancer dans la sauvegarde de ce patrimoine. Mais la réalité du vrai métier d'apiculteur est bien loin de ce que beaucoup de débutants s'imaginent et de ce que les journalistes relatent dans les médias», met en garde la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture (FVA). Elle essaie de prévenir les nouveaux candidats que «ce n'est pas avec les abeilles qu'ils vont pouvoir sauver le monde».

«Dans une optique d'enrayer au maximum les traitements, certains amateurs décident en effet de ne pas traiter leurs ruches contre le varroa par exemple, sans mesurer l'impact de leur décision», explique Quentin Voellinger, président et responsable de la vulgarisation pour la FVA et formateur reconnu par la SAR. Pour les personnes qui ont à cœur de faire une bonne action, la fédération propose d'autres mesures pour aider les pollinisateurs, comme les hôtels à insectes (pour autant qu'ils soient suivis), les bandes fleuries dans les jardins, des coins non fauchés ou les bordures de route, mais aussi le fait de manger local et de favoriser une agriculture de proximité.

Formations parallèles

Sur le canton de Vaud, on estime à 15 – 20% le nombre de personnes qui n'ont pas suivi de formation ou suivi des formations parallèles. «De plus en plus d'entreprises ou sociétés proposent des cours, dispensés souvent par un apiculteur expérimenté plutôt que par un conseiller apicole qui a suivi le cursus officiel. Même s'il est bon praticien, sans formation continue, il n'est pas autant informé et à jour qu'un formateur», souligne André Pasche, président sortant de la FVA.

Pourtant, au sein de la fédération vaudoise, la question de rendre le cours de base obligatoire fait débat. «Sur le plan sanitaire, nous sommes d'avis que ce serait un plus évident mais c'est pour le paysage apicole que nous avons des craintes. Il s'agit d'une activité artisanale qui compte très peu de professionnels. C'est une force pour la Suisse car chaque producteur met quelques ruches au fond de son jardin et cela donne une meilleure distribution dans l'espace des populations d'abeilles. En rendant le cours obligatoire, nous avons peur de décourager les gens», relève Quentin Voellinger. Pour Franck Crozet, inspecteur cantonal des ruchers sur Vaud, la question ne devrait même pas se poser. «L'apiculture d'aujourd'hui est devenue très complexe et demande du savoir-faire. Beaucoup de hobbies ne se pratiquent qu'avec un permis ou après avoir suivi un cours, pourquoi pas l'apiculture? Celui qui pratique mal met en péril la vie d'un grand nombre d'animaux.»

Les professionnels souhaiteraient que chaque producteur s'inscrive dans une société d'apiculture locale. Cela permettrait de créer des contacts, de participer aux journées de cours de formation continue, d'entendre les dernières actualités apicoles, etc. «Les sociétés sont le meilleur vecteur d'information possible. Nous présentons les techniques qui viennent d'être approuvées, les changements de produits et autres actualités pratiques», relève Quentin Voellinger. Le fait de s'affilier à une société fait d'ailleurs l'objet d'un postulat vaudois, déposé par le conseiller Vert Jean-Marc Nicolet. Il demande au Conseil d'Etat, entre autres, «d'étudier la possibilité de rendre obligatoire l'inscription de tous les apiculteurs à une société d'apiculture locale».

Débuter en douceur

Les nouveaux apiculteurs ont souvent un objectif de 1 à 5 ruches, pour leur propre production, mais certains se lancent directement avec de grands peuplements. En cas d'erreurs, c'est très mauvais pour l'environnement apicole. Il ne faudrait pas non plus se presser d'acquérir des colonies. Les membres de la FVA recommandent de visiter d'autres ruchers, de suivre quelques cours, de créer des contacts avec des éleveurs et de consulter le journal d'apiculture romand avant de débiter avec 1 ou 2 colonies, pas davantage. «Cela permet une entrée en matière douce et surtout réfléchie. Mais aussi d'éviter des dépenses financières inutiles pour du matériel. Et encore d'acquérir une autonomie du débutant suffisante pour se sentir à l'aise», explique le responsable

de la vulgarisation.

D'après les commerces apicoles, 50% des débutants stopperaient après deux ans d'activité. Les raisons principales: des colonies pas bien soignées et des animaux perdus et/ou une mauvaise considération du temps à investir. «Gouverner des

abeilles ne se résume pas à avoir une boîte de bois au fond du jardin que l'on ne visite qu'occasionnellement et dont on ne fait que retirer le miel!», rappelle la FVA. Le métier dépend beaucoup des conditions météorologiques. Comme il ne fait pas beau chaque samedi, il est impossible de se lancer avec un taux d'activité de 100% (maximum recommandé 70 à 80%). Il faut compter 2 heures par colonie et par semaine avec un pic de travail pendant la haute saison (fin mars jusqu'à mi-août), en particulier sur les mois d'avril et mai et à la fin juillet. «Durant ces périodes, la gestion des ruches demande une réactivité immédiate, soit une disponibilité quasi instantanée», explique Quentin Voellinger, apiculteur depuis 12 ans et qui gère aujourd'hui une vingtaine de ruches à Puidoux et au Mont-sur-Lausanne.

Sarah Deillon, 1er mars 2019

ERREURS DUES A DE MAUVAISES CONNAISSANCES

Chaque apiculteur (et ses colonies) doit être annoncé et enregistré auprès du Service vétérinaire. L'apiculteur possède un numéro d'exploitation et il est inspecté au moins tous les 8 ans. Le contrôle se porte sur la production primaire, soit toute l'exploitation, y compris la santé des abeilles, l'hygiène de la miellerie, le stockage du miel, l'utilisation des médicaments (autorisés) et leur entreposage, etc. Mais il est possible de poser une ruche n'importe où, sans que personne ne s'en aperçoive et de passer entre les gouttes des inspections.

L'apiculteur doit répondre à quelques devoirs, le plus important étant celui de dépister et de déclarer les maladies. Dans ce cas précis, un manque de formation peut avoir de lourdes conséquences. Les professionnels redoutent que les apiculteurs du dimanche ne sachent pas reconnaître des maladies telles que les loques américaines et européennes. Quand une exploitation est touchée, la zone est mise sous séquestre et tous les déplacements sont interdits. «Si nous ne savons pas où sont les ruches, le suivi de la maladie est plus difficile. Et puis, nous avons des cas d'amateurs qui amènent des animaux sains dans des zones contaminées», regrette Franck Crozet. L'annonce des mouvements de ruches est d'ailleurs obligatoire.

Une mauvaise formation est aussi dommageable pour le suivi du varroa. «Les interventions contre cet acarien se font à des dates précises, avec des quantités précises, cela ne peut pas être pris à la légère. Les ruches sont devenues un vrai laboratoire», explique Quentin Voellinger.

Parmi les erreurs constatées, il faut encore relever la sous-nutrition des abeilles, avec comme conséquences du pillage dans les ruches voisines. «Nous avons eu un cas où le détenteur pensait qu'en juin les abeilles avaient suffisamment à manger dans les champs et il les a laissées mourir de faim», déplore l'inspecteur cantonal qui ajoute: «Certains amateurs prônent un laisser-aller de la nature. Ils pensent qu'il faut s'occuper le moins possible des abeilles et les laisser tranquilles, mais

cela ne fonctionne pas ainsi». Lors de ses tournées, il rencontre aussi des gens formés correctement mais qui mènent des expérimentations, après avoir lu quelque chose sur internet.

Produits recommandés

Le Centre de recherches apicoles de Liebefeld définit quels sont les produits vétérinaires recommandés, des acides organiques pour la plupart. Sur le marché, il est possible de trouver d'autres produits pharmacologiques, autorisés mais non recommandés car susceptibles de développer une résistance aux traitements. Les listes de produits recommandés sont régulièrement mises à jour sur le site du Service sanitaire apicole (SSA) et figurent dans les publications de la société romande. Celui qui n'est pas affilié à une société aura plus de risques de rater ces informations.

L'abeille domestique est un animal de rente, qui produit une denrée alimentaire. L'apiculteur doit donc encore composer avec toute une série de lois, d'ordonnances et de dispositions à respecter s'il souhaite vendre son produit. *SD, 1er mars 2019*

UNE FORMATION POUR LA ROMANDIE

Jusqu'en 2008, le nombre d'apiculteurs était en déclin. Il a ensuite augmenté pour connaître un boom aujourd'hui. Nonante personnes s'étaient inscrites sur Vaud pour suivre le cours de base en 2019 (55 personnes seulement ont pu intégrer le cours). La formation de base pour les futurs apiculteurs a été uniformisée il y a quelques années pour l'ensemble de la Romandie. Elle s'étend sur 2 ans et compte 2 jours de cours théoriques et 5 à 6 demi-journées de cours pratiques en première année, puis un jour de théorie et 5 à 6 demi-journées de pratique la seconde année. Le but est de connaître la gestion complexe d'une ruche, aux différentes saisons de l'année. Les cours pratiques sont donnés par les conseillers apicoles cantonaux, formés par la Société romande d'apiculture. Ils suivent une formation continue obligatoire d'une journée tous les ans.

Au terme de leur formation, les débutants qui démontrent les qualités requises pour s'occuper d'abeilles reçoivent un certificat. Ce dernier ouvre les portes au brevet fédéral pour ceux qui souhaitent aller plus loin. Ce brevet se déroule sur trois ans (27 jours de cours) et comprend 5 modules (un devoir doit être réalisé pour chacun), ainsi que la présentation d'un grand travail en fin de cursus. La première volée a débuté en 2016 et sera diplômée cette année. Les cinq modules: la vie des abeilles et leur environnement; conduite du rucher; produits apicoles; élevage, développement et création de colonies; santé des abeilles.

Celui qui souhaite continuer de se former a la chance de pouvoir compter sur de nombreuses sources d'information. En s'inscrivant dans une société, les apiculteurs reçoivent gratuitement la revue d'apiculture de la SAR. Et le Service sanitaire apicole a créé une importante série de check-lists à consulter sur des thèmes variés (www.abeilles.ch>téléchargements santé des abeilles).

SD, 1er mars 2019, Agri